

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner impérativement par télécopie ou par courrier à :

Entreprise&Personnel – Christine Pavlovsky ou Catherine Chauvière

52 rue Marcel Dassault – 92514 Boulogne Billancourt Cedex – Télécopie : 01 46 09 06 95 ou 01 46 09 15 31

Formation :

Dates retenues :

Tarif : € HT

A remplir impérativement : renseignements professionnels concernant le stagiaire

Mme Melle Mr.

NOM Prénom

Fonction

Tél. prof Fax

e-mail prof.

Adresse entreprise

Personne chargée du suivi administratif de l'inscription

Mme Melle Mr.

NOM Prénom

Fonction Responsable de formation Autres, précisez

Tél. prof Fax

e-mail

Entreprise

Adresse entreprise

Préciser l'adresse de facturation si elle est différente de celle ci-dessus :

(Aucune facturation ne sera établie au nom d'un FAF ou OPCA sans leur accord de prise en charge qui devra nous être adressé par écrit au plus tard 10 jours avant le début du stage.)

Un bon de commande sera-t-il établi par l'entreprise : Oui Non

Fait à : Le :

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente figurant au recto de ce bulletin.

Impérativement
Cachet de l'entreprise
Nom et signature du responsable

En cas d'annulation

- Moins de 3 semaines avant le début du stage, 50 % du montant de l'inscription resteront dus au titre de frais de dédit (30% pour les cycles).
- En cas d'absence ou d'annulation **moins de 5 jours ouvrés avant** la formation, le montant de l'inscription reste dû en totalité quel qu'en soit le motif.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toutes autres conditions générales d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de la part d'E&P. Chaque inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et/ou de l'acheteur à ces conditions générales de participation.

AVANT L'INSCRIPTION

- ▶ Pour toute information nécessaire à une inscription, vous pouvez contacter
Christine Pavlovsky • Tél. : 01 46 09 43 00 • cpavlovs@entreprise-personnel.asso.fr
Catherine Chauvière • Tél. : 01 46 09 43 00 • cchauviere@entreprise-personnel.asso.fr
- ▶ Toute inscription à un stage doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment complété, tamponné et signé. Chaque rubrique du bulletin doit être impérativement renseignée pour valider l'inscription à une formation.
- ▶ En cas de prise en charge de la formation par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. L'accord préalable de prise en charge de l'OPCA/ FAF ou autre organisme collecteur devra être adressé à E&P avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au client. En cas de non paiement de l'OPCA, E&P serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard.

SUIVI DE L'INSCRIPTION

- ▶ Après réception du bulletin d'inscription, une convocation est directement adressée au stagiaire, 10 jours environ avant le début du stage précisant la date, le lieu et les horaires du stage.
- ▶ La confirmation d'inscription, la facture ainsi qu'une convention de formation sont adressées directement à la personne en charge du suivi administratif de l'inscription.
- ▶ A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIF

- ▶ Les prix par participant sont indiqués sur chaque programme, en Euros hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.
- ▶ Pour les modules et cycles de spécialisation, les prix mentionnés comprennent les frais de déjeuners.
- ▶ Pour les bilans, cursus, et cycles généralistes (sessions longues), les frais de repas et d'hébergement sont en supplément.
- ▶ Tout stage commencé est dû en totalité.

PAIEMENT

- ▶ Nos factures sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par chèque ou virement.
- ▶ Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ANNULATION OU MODIFICATION

- ▶ Toute annulation doit être adressée par écrit. En cas d'annulation **moins de 15 jours ouvrables** avant le début de la formation, 50 % du montant de l'inscription resteront dus (30 % pour les cycles).
- ▶ En cas d'absence ou d'annulation **moins de 5 jours ouvrés avant** la formation, le montant de l'inscription reste dû en totalité quel qu'en soit le motif.
- ▶ Le remplacement d'un participant est admis jusqu'à 48 heures avant le début de la formation, sur communication écrite du nom et coordonnées du remplaçant (**pour un module ou un cycle complet**).
- ▶ E&P se réserve le droit de reporter une session si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant, de modifier le contenu du programme, les formateurs ou le lieu du stage en cas de contraintes majeures.